SCHÉMA DE LA LOI KASBARIAN -BERGÉ POUR LES SQUATS

Modification par la loi kasbarian

Ancienne loi

Ouverture du squat

La police

Elle ne vient pas tout de suite

Les keuf peuvent venir perquiz plus tard pour le délit de maintient (art.315-1)

Expulsion immédiate

Gav possible pour violation de domicile, dégradation + délit art. 315-1

OU

Elle arrive au moment de la visibilisation

Flagrant délit

OU

Ouverture d'une enquête de flagrance (utilisable qu'une seul fois et dure 8 jours).Possible car délit continu à cause du maintient.

Perquisition possible !!! Pour les délits de l'article 315-1 :
- introduction dans un bat a usage d'habitation, agricole, commerciale, industrielle et professionnelle par **voie de fait**, manœuvre, contrainte et menaces → *2ans de prisons et 30 000€ d'amende*
- maintient suite à l'introduction dans le bat par **voie de fait** → *même peine*

Tout les bat sont concerné par la loi

La **voie de fait** n'a pas besoin d'être prouver, seul une suspicion suffit pour perquisitionner

Article 226-4 : - concernant les DOMICILE → *3ans et 45 000€ d'amende*

Si OUI

Tout le monde est en GAV. Il en profite pour gardienner le bat. En Gav en rajoutant dégradation, ça leur permet de prendre les empreinte de force

Expulsion sous couvert de perquisition

Si NON

L'enquête de flagrance est fini au bout des 8jours, possibilité d'ouvrir une enquête préliminaire. Les perquiz ne sont plus possible sans le consentement des perquisitionner.

Possibilité de convocation pour une audition libre lié au délit de l'article 315-1 (probabilité de Gav)

Expulsion

Si tu es rester après le commandement → *7500€ d'amende*

OU

Le procureur peut décider de poursuivre en pénal

OU

Procédure pénale

OU/ET

Procédure civil

JUGE

Sommation de partir

Assignation au tribunal

1er report

Possibilité autre report

Jugement défense avocat

Délibérer juge tribunal civil

OUI

Est ce qu'il y a voie de fait ?

NON

Délai de grâce

Entre 1 mois et 1 ans de délai possible

Fin des délai ! Expulsable après 2 mois après le commandement de quitter les lieux

Aucun délai

Le proprio porte plainte

Le proprio lance une procédure

Est ce que ton bat est **usage d'habitation** ?

NON

Est ce qu'il y a **voie de fait** ?
C'est la préf qui qualifie ou non la voie de fait

NON

OUI

Dans un DOMICILE :
-délai min de 48h avant expulsion

Recours non suspensif

Recours suspensif= pas d'expulsion avant délibéré

Est ce que tu gagne ?

OUI

NON

Préfecture

OUI

Procédure administrative (loi DALO article 38)

Bat a usage habitation :
- 7 jours de délai min avant expulsion

Après avoir tenté d'ouvrir après le passage de cette loi, voici un schéma des possibles application de la loi Kasbarian concernant les squats !